

TROPHÉE SENIORS DU CHÂTEAU D'AVOISE

15 & 16 Mai 2025

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Épreuve qui répond au cahier des charges des « Trophée Seniors » du Vadémécum 2025 de la FFGOLF.

FORMULE

Sélection des joueurs limités à 144

Wild Cards autorisées pour le club organisateur dans la limite de 14 personnes

36 trous en Stroke Play, 18 trous par jour.

Parcours Château d'Avoise

- Mercredi 14 mai : Entraînement.

(Réservation des départs au 03.85.78.19.19)

- Jeudi 15 mai : Premier tour

- Vendredi 16 mai : Deuxième tour

MARQUES DE DEPART

- Dames : Départs des repères rouges

- Messieurs : Départs des repères jaunes

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié à la FFGolf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 40 € ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue.

- avoir 50 ans ou plus la veille de l'épreuve, (60 ans pour les Trophées Séniors 2, et 70 ans pour les Trophées Séniors 3.)

- avoir fait enregistrer son certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition, ou si le joueur a fourni un certificat médical, attester avoir répondu à toutes les questions du questionnaire de santé.

- Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, attester avoir répondu à toutes les questions du questionnaire de santé.

PRIORITÉS D'INSCRIPTION

1. 1/3 des joueurs maximum retenus par la place au Mérite Amateur (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions

2. 1/3 des joueurs (+ les places non attribuées par le critère précédent) retenus par la place au Mérite Seniors (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions

3. Les places restantes sont attribuées par ordre d'index à la date limite d'inscription.

Publication de la liste de joueurs au plus tard 10 jours avant le début de l'épreuve

LES INSCRIPTIONS

Le bulletin d'inscription ci-joint devra parvenir au **Golf du Château d'Avoise** pour **le lundi 05 mai 2025 au plus tard, accompagné du droit d'engagement.**

Tout joueur déclarant forfait après la date de clôture des inscriptions restera redevable du droit d'engagement.

DROIT D'ENGAGEMENT

Les joueurs acquitteront :

- 90 € pour les joueurs non membres du Golf du Château d'Avoise.
- 40 € pour les joueurs membres du Golf du Château d'Avoise.

En cas de forfait sans raison valable après Mardi 06 mai 2025, les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

DÉPARTS

La consultation des horaires du 1er tour pourra se faire sur le site de la FFGolf ou site du golf www.golf-avoise.com (ou en téléphonant à l'accueil du Golf au 03.85.78.19.19) au plus tôt à midi la veille du premier tour

Le tirage des départs se fait de la manière suivante :

- Lors du 1er tour, dans l'ordre des handicaps de jeu
- Lors du 2ème tour, dans l'ordre inverse des résultats

PRIX

Les trois premiers Messieurs et Dames, toutes séries confondues, sont primés.

DÉPARTAGE

En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou pour le 1er prix brut. Pour les autres prix, ou s'il est impossible de terminer ou de faire jouer le play-off, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs)

REMISE DES PRIX

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le vendredi 16 mai 2025 au Club House.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE (arbitre non obligatoire)

Deux représentants de la Commission Sportive du Golf du Château d'Avoise

Deux représentants du Golf du Château d'Avoise

VOITURETTES

L'utilisation de voiturettes par les joueurs n'est pas autorisée, excepté pour les joueurs handigolf titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes ».

JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique.

